vers et à offrir leurs services pour la redresser : « *artifices improbi qui aliquid ægri esse in republicâ volunt ut sit ad cujus curationem adhibeantur*. »

A en juger par l'accueil qu'elle leur a fait aux dernières élections, la France paraît estimer ces jacobins au petit pied ce qu'ils valent réellement, et semble nourrir, à l'égard de leur libéralisme et et de leur aptitude à gouverner, la même et irrémédiable défiance. Il faut donc en prendre votre parti, messieurs les jacobins, vous ne serez pas rois de France, et nous doutons que le suffrage universel livré à lui-même vous soit jamais moins dur qu'aujourd'hui.

Voici quelques renseignements sur les hommes d'Etat qui composent le ministère :

Thiers (Louis-Adolphe), président du conseil, est né à Marseille le 16 avril 1797 et va, par conséquent, atteindre, dans deux mois, sa soixante-quatorzième année. Il a été élu aux dernières élections par vingt-six départements.

Dufaure (Jules-Armand-Stanislas), ministre de la justice, né à Sanjon (Charente-Inférieure) le 4 décembre 1809.

Favre (Jules), ministre des affaires étrangères, né à Lyon le 21 mars 1699.

La vie politique de ces trois ministres est assez connue pour que nous nous dispensions de tout autre détail biographique.

Lambrecht (Félix-Edouard-Hippolyte) ministre du commerce, est né le 4 avril 1819; maire de Lallins et ancien ingénieur des ponts et chaussées, il a été nommé député en 1863 comme candidat de l'opposition dans la 5e circonscription du Nord.

Le Flô (Adolphe-Emmanuel-Charles), général de division, né à Lesneven (Finistère) le 2 novembre 1804. Sa carrière militaire et sa carrière politique ont mis en relief son énergie et la droiture de ses sentiments.

Simon (Jules-François-Simon), ministre de l'instruction publique et des cultes, est né à Lorient (Morbihan), le 31 décembre 1814. En philosophie, M. Simon est de l'école de M. Cousin, dont il fut le suppléant à la Sorbonne.

Larcy (Charles-Hippolyte-Roger-Jubert, baron de), ministre des travaux publics, est né au Vigan (Gard) le 20 avril 1805. Magistrat en 1830, il donna sa démission et se fit inscrire au barreau de Nîmes où il se distingua par sa profonde connaissance des affaires et par sa parole éloquente. Elu député en 1839 par les électeurs de Montpellier, il siégea à côté de Berryer et fut un des cinq flétris dans l'adresse de 1844. En 1858, le Gard et l'Hérault l'honorèrent de leurs suffrages en récompense de son beau talent, de son noble caractère et de sa fidélité à ses convictions politiques.

Chronique locale & départementale

Voici la liste des députés du Nord faisant partie des divers commissions de l'Assemblée nationale.

Commission de Comptabilité : 3me bureau : M. Kolb Bernard; 9me bureau : M. des Rotours.

Commission des pétitions : 15me bureau : M. Boduin.

Commission de la marine : 1er bureau : M. le comte Roger ; 11me bureau : M. Corne.

Commissions des Finances : 1er bureau : M. Brame ; 2me bureau : M. Plichon; 8me bureau : M. de Corcelles.

Commission des chemins de fer : 3me bureau : M. de Staplande; 9me bureau : M. des Rotours ; 15me bureau : MM. Pajot et Théry.

Commission pour les communications postales et télégraphiques : 12me bureau : M. de Marcère.

Commission pour les départements envahis : 3me bureau : M. Kolb Bernard.

Commission pour l'administration intérieure : 6me bureau : M. Wallon; 15me bureau: M. le comte de Melun.

Commission pour le commerce général de la France : 1er bureau : M. Beaucarne-Leroux ; 9me bureau : M. C. Descat; 15me bureau : MM. Leurent et Vente.

La chambre Syndicale, consultée sur la question de savoir si les factures non réglées, lors de l'investissement de Paris, doivent porter intérêts jusqu'à la date de leur paiement, a pris la délibération suivante :

La Chambre Syndicale :

« Considérant qu'il est d'usage pour le réglement des opérations faites sur la place de Roubaix, que l'acheteur couvre le fabricant soit par des remises en valeurs, soit en l'autorisant à disposer sur lui, en tenant compte de l'intérêt d'avance ou de retard, au taux de 1/2 0/0 par mois.

» Considérant que l'acheteur qui n'a ni autorisé le fabricant à disposer sur lui, ni été avisé de traites, avant l'époque de l'investissement, ne peut arguer qu'il a dû conserver en caisse les fonds destinés à acquitter des traites qu'il savait ne pas avoir été créées et qu'il a par conséquent pu conserver la libre disposition de ses fonds.

« Considérant d'ailleurs, que les décrets concernant la prorogation des échéances, autorisaient le débiteur à ne pas acquitter les traites en circulation à charge pour lui de payer l'intérêt au taux de 6 0/0 l'an.

« Délibère :

« Les intérêts sont dûs sur toutes factures non réglées lors de l'investissement, jusqu'au jour de leur réglement définitif.

« Roubaix, le 20 février 1871. »

Le Président,
MOTTE-BOSSUT.

Le Secrétaire,
A. TALON.

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Théodore Prouvost, lieutenant-colonel commandant le 52e régiment d'infanterie de marche, vient d'être nommé chef d'état-major général du corps d'armée du Havre.

Des pièces fausses de 2 francs circulent dans notre région ; elles semblent venir de Belgique, plusieurs d'entre elles ayant été données en paiement par des personnes venant de ce pays. Elles sont en pur étain, parfaitement imitées, se reconnaissent par leur légèreté et leur teinte bleuâter, et portent la date de 1866.

On nous écrit de Dunkerque :

Quelques artistes de Lille faisant partie de la 5e batterie d'artillerie mobilisée, actuellement en notre ville, donneront dimanche, 5 mars, un concert au profit des familles des victimes de l'explosion.

M. le maire s'est empressé d'offrir la salle du théâtre; le directeur du gaz fournira gratuitement l'éclairage.

Les noms des artistes nous sont encore inconnus mais on assure qu'ils sont tous lauréats du Conservatoire de Lille. Le piano sera tenu par M. Koszul.

Nul doute que nos concitoyens ne s'empressent de prendre part à cette bonne œuvre.

Un enfant nouveau-né, du sexe féminin, a été trouvé ce matin dans les latrines de la cour dite *Delaoutre*, rue de l'Ommelet.

De minutieuses recherches sont faites pour connaître l'auteur de cet infanticide.

On écrit de Cysoing:

« Une scène horrible jetait, hier soir, vers cinq heures, l'effroi dans la rue Basse,

« Charles Houzé, dit Major, garde national mobilisé au 5e régiment, atteint de la petite vérole, était, il y a un mois, renvoyé dans ses foyers, en vertu d'un congé de convalescence. Mauvais sujet, se levrant à la fraude, et n'ayant aucun domicile, il fut receuilli par son frére Victor Houzé, boucher bien connu à Lille, dont le caractére est aussi doux qu'inoffensif

« Jeudi vers cinq heures du soir, Charles Houzé tourmentait, persécutait sa vielle mère qui habite avec son fils Victor, pour qu'elle allât trouver M. le docteur Desmont, afin d'obtenir un certificat qui l'aiderait à obtenir une prolongation de convalescence.

La pauvre femme lui ayant répondu qu'il valait mieux qu'il s'y rendît lui même, la maison du docteur n'étant qu'à deux pas et la visite de sa personne étant peut-être nécessaire, Charles s'emporta, adressa à sa mère des paroles injurieuses et menaçantes en la prenant par le cou.

« Aux cris poussés par cette dernière, Victor Houzé intervint et interpella son frère en ces termes: Pourquoi veux-tu battre nètre mère? A peine avait-il prononcé ces paroles, que Charles saisit brusquement un coutea trés-affité, dont la lame a dix-huit centimètres de longueur, se précipita sur son frére et le lui plongea dans le côté.

« Victor Houzé, retirant le couteau et perdant abondamment de sang, se sauva dans la rue, poursuivi par son frère qui s'écriait : « Il vaut autant faire la guerre ici que là-bas. » Il parvint à échapper à la rage du mobilisé, qui prit la fuite.

« Victor alors se traina jusqu'à la caserne de gendarmerie, où on le receuillit.

« Sa blessure est très grave, mais n'est pas mortelle.

« Prévenu tardivement, M. Manouvriez, juge de paix, a procédé à une enquête.

« Charles Houzé, que personne n'avait songé à arrêter, est parvenu avant l'arrivée de ce magistrat à gagner la Belgique.

Les communications par chemin de fer sont rétablies de Roubaix à Albert, à Corbie et à Busigny.

Voici les heures des trains :

De Roubaix à Albert,	5 h.	17	matin
» »	8 »	20	»
» »	12 »	21	soir
» »	3 »	45	»

Le train partant de Roubaix à 8 h. 21 est le seul qui continue jusqu'à Corbie.

De Roubaix à Busigny	5 h.	17	matin
» »	8 »	21	»
» »	2 »	01	»
» »	6 »	15	»

CORRESPONDANCES

Paris, 26 février.

Les Allemands qui habitaient Paris ou la province avant la guerre et qui avaient été forcés de quitter leur résidence, ont envoyé une députation à Versailles dans le but de réclamer des indemnités. La plupart de ces honnêtes sujets de Guillaume, qui n'avaient pas de moyens d'existence connus ne peuvent que réclamer la part qui leur revient dans l'indemnité imposée à la France; ce sera là leur dernière ressource. Quant à trouver encore des emplois chez nos industriels, ce sera désormais impossible, car personne ne voudra plus tolérer la présence de espions prussiens; il faudra qu'ils se résignent à chercher du travail chez eux ou qu'ils consentent à s'expatrier, comme le font chaque année un nombre considérable de leurs compatriotes. Ceux qui nous vantent la richesse de la Prusse devraient bien nous expliquer quels sont les motifs qui forcent annuellement 500,000 mendiants à aller tendre la main en pays étrangers.

On sait qu'il a été créé une commission d'enquête sur les dilapidations de certains fournisseurs de l'armée

Elle a déjà découvert, paraît-il, un assez bon nombre de passe-droits, de fraudes, d'actes de népotisme, de voleries.... Tout cela sera mis au jour et l'on apprendra alors que les plus farouches partisans de la guerre à outrance demandaient surtout le maintien du harnachement, de l'équipement militaire... à outrance !

» Nous ne voulons point déflorer l'œuvre de réparation et d'honnêteté que la commission d'enquête est en train d'accomplir; mais nous comptons bien que les procès-verbaux des séances seront publiés en temps voulu pour éclairer la religion du bon public.

Il faut que la vérité soit connue et que justice soit faite.

La commission d'enquête travaille activement à dévoiler les vols qu'une regrettable faiblesse et une funeste condescendance ont permis à trop de gens de commettre.

On assure qu'il n'y aura pas de remaniement important du personnel administratif jusqu'à la conclusion de la paix. Il sera alors procédé à une réforme complète du personnel des préfectures et des sous-préfectures. Il en sera de même pour toutes les questions concernant les magistrats révoqués, les préfets élus députés, et le règlement des comptes de l'administration dictatoriale.

Au moment où les négociations sont terminées, Lord Lyons se propose, avec la permission de l'Angleterre, d'assister moralement M. Thiers *dans ses dernières démarches*. On dit que le prince Wittgenstein, agent militaire russe désire aussi intervenir dans nos affaires. L'Italie elle-même se montre très-empressée de prouver son bon vouloir. Comédie que tout cela ; il est un peu tard pour donner à la France un témoignage de sympathie.

Dunkerque, 24 février.

Les embarquements ont continué hier par un temps magnifique. Au lieu de la cavalerie annoncée et attendue, c'est de l'artillerie qui est arrivée.

Il y avait deux batteries : l'une du 12e, commandée par M. de Montebello; l'autre, du 15e, commandée par M. Collignon, venant d'Arras. Tout a été embarqué le jour même dans le bassin de la Marine, à bord du vapeur l'*Oise*. Tous les canons sont du calibre 4 et rayés.

Pendant ce temps, tout le matériel disponible de transport était occupé à prendre des mobiles du 91e de marche, des chevaux d'état-major, des chevaux de traits, des fourrages et des bagages militaires.

Aujourd'hui, tous les préparatifs étaient faits; comme la veille, l'infanterie et les chevaux de trait de l'artillerie étaient à quai, mais la mer était trop grosse. On attendait ce soir 3,000 hommes qui ne sont pas encore arrivés, sans doute parce qu'on a envoyé un contre-ordre, afin de les laisser en station quelque part, afin d'éviter l'encombrement ici.

D'après mes calculs, il y a déjà de 10 à 12,000 hommes de partis. Il ne resterait donc plus guère que 3,000 à 4,000 à faire partir, si ce qu'on m'a dit est exact, quant à l'effectif du 22e corps.

On disait hier que le 23e corps s'embarquerait à Calais; si cela est vrai, le Nord et le Pas-de-Calais resteraient absolument dépourvus de troupes régulières. On assure toujours que l'Afrique est le véritable but de ces expéditions *exceptionnelles*, car, en effet, c'est la première fois qu'un pareil embarquement a lieu ici.

D'après une autre version, le gros du 22e corps irait remplacer à Cherbourg des troupes déjà parties pour la province de Constantine. Quoi qu'il en soit, personne ne sait où il va; n'importe, je puis vous affirmer que tout le monde a l'air de partir de bien bon cœur.

Au moment de terminer cette lettre j'apprends l'arrivée de quelques centaines de chevaux d'artillerie et d'autres armes que, faute de place, on va faire camper dans la cour de l'abattoir et sur ce qu'on appelle la Plaine, sur le terrain situé près d'une caserne de la ville, Sainte-Marie, je crois, et à côté des poudrières.

La Commune Révolutionnaire en Algérie

Une lettre du 9 février écrite par un des principaux propriétaires d'Alger, au journal le *Français*, contient des détails navrants sur la situation de cette villeet de la colonie. Nous ne pouvons qu'appeler sur eux l'attention de l'Assemblée et du gouvernement car un semblable état de choses est une honte pour le pays, et il ne peut durer.

Voici ces détails:

Un scandale électoral vraiment inouï vient d'être donné par la population d'Alger, dans laquelle, comme chacun sait, les deportés et les repris de justice tiennent une place certaine.

Au moment de la proclamation de la République, les clubs et les journaux révolutionnaires, portèrent au conseil municipal un groupe d'hommes connus par la violence de leurs opinions, ayant à leur tête un transporté politique du nom de Villermoz qui fut nommé maire, et un charpentier nommé Lormand qui fut fait adjoint. A peine installé, ce conseil prit le nom significatif de « Commune révolutionnaioe, » et, une fois maître du terrain exigea le départ de toutes les troupes pour la France se déclara au-dessus des lois dont il ne tint aucun compte, attribua des traitements à ses membres, et commença une guerre acharnée à tous les fonctionnaires supérieurs de l'ordre militaire et de l'ordre civil.

L'Algérie était gouvernée par un général nommé du gouvernement de Tours. La « Commune » excita une émeute violente parmi ses adhérens qui envahirent le palais du gouvernement, et le maire accompagné du conseil municipal, vint exiger sur l'heure la démission du gouverneur, qui eut la faiblesse de la donner, fut embarqué le jour même pour la France, poursuivi jusqu'à bord du navire par les outrages des énergumènes qui entouraient le citoyen Vuillermoz, et en présence de la population arabe, qui faisait, comme vous le pensez, des réflexions peu rassurantes sur la paix ultérieure de la colonie.

Les journaux de France ont, je crois, rapporté ce fait; mais ce qu'ils n'ont pas su, ce qu'ils n'ont pas dit, et ce qui est bien plus grave, le voici:

Le même jour et les jours suivants, toutes les autorités principales d'Alger, nommées ou conservées par la Republique, furent chassées ou destituées par ces Messieurs.

Le préfet républicain, M. Warnier fut contraint de se démettre entre les mains et sous le coup des menaces de « La Commune »

Le premier président de la cour, M. Pierry, fut arrêté et emprisonné

Le commissaire central de police, M. Brunet, fut également mis en prison.

Le colonel de gendarmerie, M. de Colongeon, fut arrêté et emprisonné de même.

Le directeur des télégraphes et des postes n'échappa que par la fuite à ce coup d'état, mais ses bureaux furent pris par un délégué de la Commune

Seul, l'amiral Fabre de la Maurelle, commandant la marine, en Algérie, tint tête à l'orage, avec une énergie qui empêcha « La Commune » de réaliser son projet jusqu'au bout. Il fit descendre des marins à terre pour garder l'Amirauté, et annonça qu'il brûlerait la ville si l'anarchie ne cessait pas et si Vuillermoz et ses complices ne renonçaient pas à leur projet, qui n'était rien moins que de « séparer l'Algérie de la France » et d'en faire un état à part avec Vuillermoz en guise de ditacteur, ou, comme ils disent « d'Empereur Municipal. »

Cependant Alger resta ainsi prés de *quinze jours* sans autorités régulières, « la Commune » concentrant tous les pouvoirs.

M. Crémieux, qui avait pris ce département ministériel dans ses attributions, ne savait où donner de la tête. Enfin, grâce à l'énergique résistance de l'honorable M. Lucet, préfet républicain de Constantine, qui déclara à Vuillermoz qu'il ferait arrêter ses représentants, s'il avait l'audace d'en envoyer un dans son département; grâce à la

---

chef, quand on ne peut pas s'échapper, il faut se battre. Nos carabines tuent aussi, comme si elles étaient chrétiennes, et nos sabres sont des rasoirs anglais. A l'abordage, nous sommes les plus forts ! Amis, aux grappins ! Feu de toutes vos carabines ! Sabres aux dents, pistolets aux poings !... Ils refusent l'abordage, les lâches ! Ils manœuvrent pour nous couler !

Ceux du *Malaca* ne se trompaient point, c'était bien Surcouf avec son *Breton*, le plus agile des oiseaux de mer. Non-seulement il ne craignait pas l'abordage, mais il allait aborder lui-même pour en finir promptement.

Mal pointés les canons du *Malaca* trouaient l'Océan avec leurs boulets et perdaient leur poudre. Surcouf avait fait cesser le feu de batterie. Jamais, dans ses fabuleux abordages du golfe Persique ou du golfe du Bengale, le héros breton ne montra un élan pareil ; il s'agissait de prendre le *Malaca*, infesté par des sauvages. Selon sa coutume, Surcouf tira les deux premiers coups de pistolet et abattit le premier ennemi avec sa hache d'abordage. Paul et Mordeille s'élancèrent après lui, et tout l'équipage suivit comme un ouragan de fer et de feu.

Les forbans résistèrent comme des tigres cernés dans un massif de jungles; ils se roulaient sur le pont, avec leurs cricks, pour percer les pieds nus des assaillants; ils grimpaient comme des mandrilles sur les vergues, et il fallait les abattre au vol. Ce terrible combat, resserré dans un espace si étroit, ne fut pas pas long. Il ne resta bientôt que des cadavres horriblement défigurés; Cobra-Capel et deux autres bandits, échappés à la mort, disparurent par les écoutilles; le champ de bataille du pont était au vainqueur.

L'équipage du *Breton*, par ordre de Surcouf, s'empara de l'or étalé sur l'arrière, car des symptômes alarmants vinrent avertir le marin breton. Une fumée lente montait à travers les fissures de l'entre-pont, et Surcouf savait bien que souvent, dans ces rencontres, les bandits, menacés d'être pendus, mettent le feu aux poudres et font sauter le navire pris.

— Coupez les grappins, cria Surcouf, et tout le monde à bord du *Breton !*

On obéit, sans examiner l'ordre, tout étrange qu'il parût.

Surcouf resta le dernier sur le pont du *Malaca*, et, lorsqu'il vit que tout son équipage était en lieu sûr, à une certaine distance du *Malaca*, il s'élança dans la mer pour regagner son *Breton*.

Peu de temps après, le *Malaca* sauta et couvrit la mer de débris informes et sans nom.

La petite porte de fer de la sainte-barbe du *Malaca* sauva Surcouf et son équipage.

Dans le désordre du moment, Cobra-Capel, ne trouvant plus la clef des poudres, incendia la cale, et ce retard donna aux vainqueurs le temps de s'éloigner. Cette conjecture appartient à Surcouf; elle est très raisonnable et explique tout.

Cette affaire coûta la vie à trois hommes du *Breton*. Il y a quelques blessés, entre autre le brave Mordeille. Surcouf versa quelques larmes sur le *Malaca*, navire qu'il aimait, comme tout marin aime le vaisseau théâtre de sa gloire, de ses veilles, de ses rêveries, de ses dangers.

Pendant le combat, les deux jeunes filles de Timor avaient gagné le *Breton* à la nage, et après la victoire elles se jetèrent aux pieds de Surcouf pour demander sa protection. Le capitaine était reconnaissable, car il portait une épaulette d'or sur une veste bleue: ces pauvres filles ne pouvaient donc pas se tromper; tous les autres marins n'avaient aucun signe distinctif, et même, pour être plus alertes dans le combat, ils avaient quitté leurs vestes de coutil.

Surcouf tendit la main avec bonté aux deux sauvages, les revela et leur demanda le nom de leur pays. Au nom de Timor, Surcouf se frappa le front et réflechit.

Puis, il fit un signe amical aux jeunes filles, et pendant que l'équipage se purifiait des souillures du combat, il appela Paul et lui dit :

— Il y a une grande chose à faire, et le retard n'est pas permis.

Paul interrogea Surcouf par le regard, et, sur un signe qui lui fut fait, il s'assit.

— Le temps emporte ou dévoile tous les secrets, dit Surcouf. On peut dire aujourd'hui bien des choses qu'il fallait taire hier. Bantam a sauté avec le *Malaca*. L'enfer ait son âme!

— Capitaine, dit Paul, je n'ai cherché que lui, du moment où j'ai mis le pied sur ce pauvre *Malaca*; mais tous ces bandits se ressemblent tous, comme les singes de la forêt de Fer. Ils se sont mêlés comme un jeu de cartes; allez trouver le valet de pique ! J'en ai assommé tant que j'ai pu, dans l'espoir de ne pas manquer le bandit.

— Il ne s'est pas manqué, lui, reprit Surcouf; il s'est fait justice. Si Bantam n'avait pas été à bord, le *Malaca* ne sautait pas. J'ai reconnu la main du démon quand j'ai vu la fumée aux écoutilles.

— Il a fait un pacte avec le diable, dit Paul.

— Le pacte ne lui a pas réussi, reprit Surcouf.

— Pardi ! le diable avait peur d'être détrôné sur terre ! dit Paul... Mais excusez-moi... je vous dis des bêtises, et vous aviez, je crois, quelque chose de sérieux à...

— Oui, de très-sérieux, interrompit Surcouf... Ecoutez-moi, Paul... Il y a un prisonnier à Timor, un prisonnier qui avait tout à craindre de Bantam... pour des raisons... N'importe ?... Ce prisonnier est un compatriote, un gentilhomme, le comte Despremonts... Avez-vous entendu parler de lui, Paul ?

— Jamais, capitaine.

— Tant mieux ! je vois qu'on a été discret, reprit Surcouf.

A ce moment, Paul éprouva un serrement de cœur dont il ne put deviner la cause.

L'entretien continua,

— Mon cher Paul, on demande cinq mille piastres à Timor pour la rançon du comte. Nous sommes un peu riches enfin, par un hasard providentiel, et, de plus, nous avons en notre pouvoir deux jeunes prisonnières de Timor : elles sont fort laides, mais dans leur pays elles sont fort belles; leurs familles doivent les regretter. Il a donc une négociation à établir aux meilleures conditions possibles.

— Je comprends, dit Paul, toujours agité sans motif connu, je comprends; il s'agit de faire un échange de prisonniers et d'obtenir une diminution sur les cinq mille piastres, en rendant deux prisonnières.

— C'est cela, mon cher Paul; il faut pour cette négociation un homme courageux, adroit et connaissait le malais, et j'ai jeté les yeux sur vous.

Paul s'inclina pour remercier.

— Vous acceptez, n'est-ce pas ? reprit Surcouf.

— Très-honoré de votre confiance, capitaine.

— Nous avons mis le cap sur l'île de Timor, poursuivit Surcouf, et, quand nous serons devant l'île, vous descendrez dans une embarcation avec les deux Malaises et trois rameurs; et l'échange se